
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 13 décembre 2016

La campagne *En avion, en sécurité* du SCFP a convaincu le Comité des Transports d'étudier la sécurité aérienne. Transports Canada doit à son tour agir et mieux protéger les passagers.

Ottawa, Ontario – Le mois dernier, des membres de la Division du transport aérien du SCFP ont rencontré des députés fédéraux membres du Comité des Transports, de l'infrastructure et des collectivités pour leur expliquer que la sécurité des passagers et la qualité de l'air à bord des avions doivent être améliorées. Et le message des 10 000 agents de bord du SCFP a été entendu. Le premier décembre, le comité a en effet décidé de réaliser « une étude sur la sécurité aérienne en 2017 ».

Aujourd'hui à Ottawa, le président de la Division du transport aérien du SCFP, Michel Cournoyer, comparaitra devant le Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne (CCRAC) et dira aux fonctionnaires de Transports Canada qu'ils doivent eux aussi remplir leur mandat, soit mieux protéger la santé et la sécurité des passagers.

« Le 22 mai 2014, lors de la dernière rencontre du CCRAC, les fonctionnaires de Transports Canada ont admis que le ratio d'un agent de bord pour 50 sièges passagers (1 pour 50), la norme réglementaire maintenant en vigueur, n'offre pas un niveau de sécurité équivalent à l'ancien ratio d'un agent de bord pour 40 passagers (1 pour 40). Transports Canada a aussi admis que le ratio du 1 pour 50 a été adopté, sans qu'une étude d'évaluation des risques à jour soit effectuée. Dix-huit mois plus tard, et en dépit du changement de gouvernement, Transports Canada continue d'ignorer les preuves disponibles : le ratio du 1 pour 50 est moins sécuritaire pour les passagers », a déclaré Michel Cournoyer.

« La Division du transport aérien du SCFP demande au gouvernement fédéral de rétablir le ratio éprouvé du 1 pour 40, au moins jusqu'à ce que Transports Canada effectue, en toute transparence, une nouvelle évaluation des risques du ratio du 1 pour 50. Les principaux intervenants du secteur du transport aérien doivent participer au processus et les résultats de l'évaluation des risques doivent être rendus publics. Enfin, tout réexamen du ratio, y compris la réalisation d'une nouvelle évaluation des risques, doit être supervisé par le Comité permanent des Transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes », a-t-il ajouté.

Des vapeurs toxiques dans les avions

La qualité de l'air à bord des avions est également préoccupante. Dans la plupart des avions, les passagers et les membres d'équipage peuvent être exposés à des vapeurs toxiques en cas de mauvais fonctionnement d'un réacteur. L'exposition aux vapeurs toxiques est dangereuse et qu'elle peut provoquer les symptômes suivants en vol : irritation des yeux, du nez et des voies respiratoires supérieures, toux, difficultés respiratoires, serrement à la poitrine, vision trouble ou tubulaire, maux de tête, étourdissements, difficultés de concentration, nausée et vomissements. À plus long terme, elle peut endommager les voies respiratoires et le système nerveux central, affecter la mémoire et les fonctions cognitives, affaiblir le système immunitaire et entraîner des désordres cardiovasculaires et, possiblement, des cancers.

« Transports Canada doit convoquer immédiatement les principaux intervenants du secteur du transport aérien, des milieux médical et scientifique et des syndicats du secteur du transport aérien, afin d'identifier les modifications à la réglementation qui permettront d'éliminer les effets nocifs des vapeurs toxiques », a souligné Michel Cournoyer.

« La décision de Transports Canada de permettre aux transporteurs aériens canadiens de réduire le nombre d'agents de bord sur leurs vols ainsi que le risque d'exposition aux vapeurs toxiques constituent des menaces pour la santé et la sécurité. Les passagers canadiens méritent mieux que les 55 minutes prévues à l'agenda du CCRAC pour permettre aux intervenants d'exprimer leurs craintes. Ils méritent que Transports Canada s'engage réellement à identifier des solutions et à effectuer des changements », a conclu Michel Cournoyer.

La Division du transport aérien du SCFP encourage les Canadiens à signer la pétition *En avion, en sécurité* pour inciter les autorités à prendre des mesures pour s'attaquer à ces importantes questions de santé et de sécurité pour les passagers et les membres d'équipage. La pétition a récolté plus de 4300 signatures jusqu'à maintenant. Elle est disponible en ligne à <http://scfp.ca/en-avion-en-securite>

Pour plus d'informations :

Philippe Gagnon

Relations médias du SCFP

613 894-0146

pgagnon@scfp.ca